

Nos musiques militaires

Autor(en): **Vallièrre, de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **67 (1922)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-340546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nos musiques militaires.

LA QUESTION DU RÉPERTOIRE.

C'est avec un vif intérêt que nous avons lu les appréciations de M. Gust. Doret sur les musiques militaires, dans la *Gazette de Lausanne* du 8 novembre 1921. Nous savons la part qu'il a prise à la réforme des fanfares de la 1^{re} division, durant les mobilisations de notre armée, et nul mieux que lui n'est autorisé à parler de ce sujet en connaissance de cause.

Il est nécessaire cependant de dissiper un malentendu. Depuis notre dernier article¹, nous avons eu l'occasion de discuter longuement la question du répertoire de nos musiques avec M. Gust. Doret, et de l'entendre exposer son point de vue en présence du chef d'arme de l'infanterie, M. le colonel Roost. M. Doret, loin de désirer le retour aux errements du passé, appelle de tous ses vœux le progrès, et salue avec joie tous les efforts qui seront faits pour parfaire le travail intéressant commencé en 1914.

L'autorité militaire, de son côté, n'a jamais eu l'intention de réintroduire les marches médiocres et lamentables qui, à quelques exceptions près, formaient le répertoire de nos musiques jusqu'en 1914-1915. Le service actif les a fait disparaître à tout jamais. Elles ne ressusciteront pas.

L'intention du chef d'arme de l'infanterie est d'introduire *deux* marches, composées sur des thèmes populaires, d'exécution facile. Elles constitueraient, à elles seules, tout le répertoire officiel et seraient obligatoires pour toutes les recrues trompettes d'infanterie. Pour le reste, la plus grande liberté serait laissée aux divisions et même aux corps de troupe dans le choix des morceaux. Mais cette liberté ne sera pas l'anarchie. Les commandants de troupes pourront être conseillés ou guidés dans leur choix, et ce sera là l'utilité principale de la commission militaire de musique. Elle mettra à la disposition

¹ *Musiques militaires et goût officiel.* (Revue militaire suisse, sept. 1921.)

de l'armée, périodiquement, un répertoire publié par séries et qui se renouvellera sans cesse. Ces séries constitueront une base, une réserve dans laquelle les commandants de troupes puiseront largement, tout en restant libres de faire jouer ce que bon leur semblera. Un certain contrôle sera toutefois nécessaire, pour éviter l'invasion des non-valeurs.

La première série de six marches est précisément celle qui a été mise à l'essai en 1921, dans les divisions. La commission de musique n'a jamais eu l'intention de créer un répertoire obligatoire et immuable. Il y a une évolution nécessaire en musique, comme dans tous les arts. Mais, si nous voulons sortir de l'ornière, il n'y a qu'un moyen : fournir de la bonne musique à notre armée, et par là relever et éduquer le goût populaire. Sur ce point-là, tout le monde devrait être d'accord. Et qu'on ne vienne pas prétendre que ce sont là des discussions oiseuses et des propos futiles, en regard d'autres préoccupations plus importantes pour la défense nationale ! Ceux qui parlent ainsi, oublient qu'à la guerre le « facteur moral » joue un rôle que les règlements nouveaux, instruits par l'expérience, mettent en pleine lumière.

Les musiques et le chant ont fait leurs preuves, chez tous les belligérants. En 1915, j'écrivais du front oriental : « Si, pour quelques-uns, la musique fait surgir des images gaies ou tristes, pour beaucoup, elle fait tout oublier, elle agit comme un calmant, mais elle est toujours un bienfait pour le soldat. Il n'est pas d'âme inculte et d'esprit borné qui ne sente obscurément son attrait tout-puissant. Le soldat, surtout en temps de guerre, en a un impérieux besoin pour détendre ses nerfs, pour mettre de la joie dans son cœur et le préserver du noir découragement. Il suffit de quelques mesures pour qu'ils accourent tous, soldats et officiers, comme des oiseaux de mer attirés par la lumière d'un phare. Ceux qui ont eu un jour l'idée coupable et inhumaine de supprimer les musiques militaires n'ont sans doute jamais été soldats eux-mêmes. La guerre donne un éclatant démenti à leur froide théorie : quelques milliers de fusils de moins, mais quelques millions d'énergies décuplées et de cœurs fortifiés. » (*Journal de Genève*, 30 septembre 1915.)

L'importance de la musique en temps de paix et son influence sur le soldat est attestée par les nombreux articles consacrés à ce sujet dans les meilleurs périodiques militaires étrangers. La revue anglaise *Army Quarterly* d'octobre 1921, renferme une étude du colonel Somerville, commandant de l'école royale de musique militaire de Kneller Hall¹. Il constate d'abord le niveau inférieur et la médiocrité du répertoire. Le colonel Somerville, comme notre commission de musique, cherche à retrouver la tradition perdue et fait revivre les airs du temps de la Reine Elisabeth et les sonneries du xvii^e siècle, « trésors » trop longtemps oubliés. Il déclare la guerre à la musique banale et demande au gouvernement d'encourager les musiciens anglais à composer pour l'armée. Le soldat le plus grossier, dit-il, est capable d'apprécier ce qui est beau. Le colonel Somerville a constaté que dans les concerts donnés derrière le front, la musique classique était celle que les auditeurs de soldats applaudissaient le plus. Les Tommies sont exaspérés par les « rengaines » stupides qu'on croyait populaires, « ils sont prêts à jeter leurs bottes à la tête de ceux qui leur sifflent ces airs maudits ». Le peuple anglais n'a, cependant, pas la prétention d'être très doué musicalement. Nous avons toutes sortes de raisons de croire que, chez nous, l'éducation du goût est facile à faire. Le terrain est préparé.

Le sort des chefs de musique est examiné aussi avec bienveillance par le colonel Somerville, et par le colonel Girod dans la *France militaire*². Ils arrivent à la même conclusion : c'est que leur situation doit être améliorée. En France, on demande leur admission au grade de commandant (major). En Suisse, on fait l'inverse ; on vient de décider que le grade modeste de sergent-major serait dès maintenant fermé à nos chefs de fanfare.

Si l'unanimité — ou presque — s'est faite en Suisse sur l'opportunité d'une réforme, les avis sont partagés quant à la *composition du répertoire*.

¹ *Military Music. Past and Present.* By Colonel J. C. SOMERVILLE, C.M.G.: C.B.E. Commandant of the Royal Military School of Music. (*The Army Quarterly*. October 1921.)

Voir aussi : « *Morning Post* », 30 novembre 1921 -- *British Military Music*.

² *Nos musiques militaires.* (*France militaire*, du 31 décembre 1921.)

La commission de musique a formé son répertoire d'anciennes marches suisses tirées de nos archives cantonales et de marches nouvelles composées par des artistes suisses. La critique s'attaque aux unes et aux autres. Nous essaierons de répondre à ces critiques que nous croyons mal fondées.

Pour comprendre l'importance des résultats acquis, il est nécessaire de rappeler les origines du mouvement. C'est dans la 2^e division, surtout, que des expériences complètes et méthodiques ont été faites; il faut en tenir compte pour juger. Nous avons assisté, jour après jour, aux préoccupations du colonel divisionnaire de Loys. Le rôle des fanfares était fait pour l'intéresser à un haut degré et il n'hésita pas à appeler auprès de lui des spécialistes. Nous nous souvenons des premiers essais de 1915, alors que M. Emile Lauber se mit à l'œuvre avec ardeur, suivant les fanfares dans leurs exercices, employant à les instruire une méthode de travail peut-être un peu au-dessus de la portée de nos sous-officiers trompettes, préparés au point de vue musical à une besogne de « répétiteurs », et non à celle de « directeurs de musique ».

M. Lauber vint avec des convictions de musicien qu'intéressait, avant tout, le répertoire des fanfares, répertoire allant alors, à peu de chose près, du médiocre à l'horrible. Les marches qu'il construisit lui-même, sur des thèmes ou avec des motifs empruntés à notre folklore militaire ancien, vinrent insuffler un nouvel esprit à nos trompettes. Ceux qui entendirent le concert des fanfares de la 4^e brigade d'infanterie à Bellinzone, en 1915, convinrent des progrès accomplis en peu de temps.

Mais cette première étape consacrée à l'instruction technique et à une suggestion musicale plus élevée, devait amener M. Lauber à la persuasion que, si le travail accompli pouvait satisfaire le musicien, il laissait le soldat fort perplexe : l'écart entre le rendement musical et sonore d'une marche jouée en formation de concert ou en colonne de route était trop grand. Deux conclusions s'imposaient : les morceaux présentaient, pour la plupart, des difficultés d'exécution trop grandes, et les fanfares étaient mal préparées à leur rôle principal qui est d'entraîner la troupe à la marche.

Une nouvelle mise sur pied de la 2^e division devait apporter un changement de front à la méthode d'instruction musicale. Le colonel divisionnaire de Loys réunit toutes les fanfares de sa division à Delémont, pendant huit semaines, et, mettant cet important effectif de musiciens sous la direction du major Andreae et du lieutenant Lauber, il suivit avec un intérêt croissant les exercices. Les résultats furent concluants ; le trompette avait appris son métier, individuellement ; les fanfares de bataillon, de régiment, de brigade, étaient capables d'entraîner la troupe en marchant à l'allure réglementaire, et sans raccourcir le pas¹.

C'est alors, en 1916, que naquit un répertoire nouveau, adapté aux besoins de la troupe. Toute marche d'une exécution trop difficile ou d'un rythme trop lent était inexorablement rayée, comme marche de route, et conservée au programme des concerts. Ce fut le cas pour les marches de fifres et tambours du xv^e et du xvi^e siècle, écrites, en effet, pour les hallebardiers et les piquiers des guerres de Bourgogne et d'Italie.

A leur place, M. Lauber et la commission de musique introduisirent les belles marches du xviii^e siècle, jouées par les régiments suisses à l'étranger, et ramenées par eux au pays. Elles proviennent presque toutes du service de France dont elles ont le caractère vif et pimpant, mêlé, pour certaines d'entre elles, à des réminiscences de vieux airs suisses, ce qui leur donne un cachet particulier et bien de chez nous².

Il nous souvient des grandes manœuvres d'armée, au printemps 1917, au cours desquelles résonnèrent ces marches réconfortantes. Il nous souvient aussi des conversations de l'état-major de la 2^e division, où le colonel divisionnaire de Loys, musicien passionné, aimait à traiter ce sujet des fanfares. Chaque morceau connu de lui jusque dans ses moindres détails, prenait une valeur militaire éducative ; il en savait, en quelque sorte, les réactions sur les hommes.

La cadence de ces marches, loin d'être d'une « lenteur incom-

¹ Voir : Lieut. LAUBER : *La musique dans l'armée suisse*.— (Revue militaire suisse, février 1918.)

² Les marches étrangères ne doivent pas être exclues du répertoire, mais choisies avec discernement et adoptées exceptionnellement, car il y en a fort peu qui présentent une réelle valeur musicale.

patible avec la cadence naturelle du pas des troupes welches », est, au contraire, si alerte qu'à la 2^e division les régiments de Neuchâtel, de Fribourg et du Jura les adoptèrent tout de suite et leur donnèrent une préférence marquée. La marche du régiment de Courten, par exemple, simple et impressive, jouée à la bataille de Fontenoy (1745) par les musiques de la brigade des gardes françaises et suisses et du régiment suisse de Courten, se scande à 120-122 pas à la minute, c'est-à-dire à une cadence vive qui convient fort bien aux troupes romandes. Elle a été écrite, comme toutes ses pareilles, non pas pour des fifres et des tambours, mais pour les musiques militaires de l'époque, formées d'instruments de bois et à vent, et de cuivres, cors et bassons. Ne confondons pas les soldats du Roi, ceux de la guerre en dentelles, avec les piquiers de Grandson et de Novare.

Cette marche de Courten provient, du reste, des archives du 86^e régiment d'infanterie français (autrefois régiment de Courten). Elle a été remise à l'auteur de ces lignes, en 1912, par le colonel comte de Brébon, alors commandant du 86^e d'infanterie, qui la faisait jouer pour les revues et les cérémonies officielles. Si donc la cadence de « Courten » convient à un régiment français, nous ne voyons pas pourquoi elle serait trop lente pour les troupes romandes. On est facilement plus royaliste que le roi dans le bon pays romand.

Ceux qui ont assisté à un défilé de la 2^e division aux sons de « Courten », de la « marche de Diesbach » au rythme nerveux et à la mélodie exempte de toute fioriture, de celle d'Uri, de « Sarine et Gruyère », des « Armourins », des « volontaires de Neuchâtel », scandées par les clairons, n'ont pas oublié cette vision de force et d'harmonie. Toutes les préventions tombaient devant cette allure endiablée de l'infanterie, enlevée par ces vieux airs, éternellement jeunes.

Les marches anciennes, à condition, bien entendu, de plaire à la troupe et de l'entraîner, doivent avoir une place d'honneur dans le répertoire de notre armée. Toutes les armées d'Europe ont leurs marches historiques, la nôtre a le devoir de ne pas laisser mourir les siennes. C'est une erreur de prétendre que des mélodies du xviii^e siècle ne conviennent pas au soldat du xx^e. L'argument du fantassin moderne alerte et dégagé, opposé au

soldat d'autrefois écrasé sous le poids de ses armes est faux. Le soldat de la dernière guerre est un des plus pesamment chargés que l'histoire connaisse. Les poilus casqués et masqués qui montaient aux tranchées en Champagne ou sur la Somme, le corps ceinturé de grenades et d'outils, disparaissaient sous un sac énorme sur lequel s'échafaudaient les objets les plus hétéroclites. Ils avançaient le corps courbé et donnaient une impression de lourdeur bien caractéristique de la guerre de position et de l'extrême lenteur de ses mouvements. Le fantassin du XVIII^e siècle, par contre, élégant et paré, ne portait que son fusil, et le poids des armes et de l'équipement des célèbres piquiers suisses du XVI^e siècle n'atteignait que la moitié ou les deux tiers de celui d'un fantassin actuel (15 à 20 kg.).

Ce qu'il faut, avant tout, pour faire marcher le soldat à la fin d'une longue étape, ou dans ces revues tragiques qui précèdent souvent l'entrée au feu, ce sont des harmonies simples et puissantes qui leur fassent lever la tête et qui haussent les cœurs vers le sacrifice. Ces qualités-là sont de tous les temps, elles se retrouvent dans toutes les marches devenues célèbres ; et si, par surcroît, la mélodie évoque un glorieux souvenir ou la patrie absente, elle n'en aura que plus de valeur militaire. La marche connue sous le nom impropre de « Mollens », très populaire dans la 1^{re} division, est de la même époque que « Courten », « Diesbach » ou les « gardes suisses de France ». Le fait qu'on la joue encore prouve bien que la vraie musique militaire n'a pas d'âge.

Les Bernois, les Grisons et les Appenzellois se révolteraient si on leur enlevait la marche de Berne, vieille de plusieurs siècles, la « Mastralia » ou la « Marche de la Landsgemeinde ». Dans la *Revue militaire française* de décembre 1921¹, le colonel Desoffy de Csernek raconte l'effet moral immédiat produit sur les nouveaux contingents de chasseurs alpins par la marche de Sidi-Brahim, qui faisait passer dans leur âme les héroïques traditions d'un corps d'élite.

Actuellement, la Reichswehr allemande a reconstitué des

¹ « *Revue militaire française* », 1^{er} décembre 1921. Colonel DESOFFY DE CSERNEK : *Opérations du 114^e bat. de chasseurs alpins, le 23 juin 1916.*

musiques de premier ordre qui font entendre au peuple les airs des victoires d'autrefois, et évoquent les fastes des vieux régiments disparus. La musique, très habilement, sert à maintenir l'esprit de l'ancienne armée.

Pas plus qu'on ne peut rayer des programmes des conservatoires l'étude de Mozart, de Bach, de Haydn ou de Beethoven, on ne doit ignorer ou délaisser les marches traditionnelles d'une armée. Car l'armée, plus qu'aucune autre institution humaine, est nourrie et fortifiée par la tradition. Une tradition musicale bien comprise est une source de progrès. Chaque génération contribuera à enrichir le répertoire sans cesse rajeuni par des talents nouveaux.

Ainsi les marches nouvelles prendront leur place, tout naturellement, aux côtés des anciennes. Dans la 2^e, la 4^e et la 5^e division, celles d'Andreae, de Lauber, de Rehberg ont conquis les sympathies de la troupe et plusieurs ont été adoptées par des corps de troupes pour les défilés. Tous les compositeurs reconnaissent qu'il est très difficile de fabriquer une bonne marche militaire, mais les efforts faits dans ce sens devraient être encouragés par la Confédération, en instituant un concours entre musiciens suisses, avec prime pour la meilleure marche de l'année. En Angleterre et en France, on l'a déjà compris.

Mais nous ne devons pas permettre que les marches historiques deviennent des pièces de musée, réservées à certains concerts. Ce serait leur mort. Comme les chants populaires, elles sont un lien vivant entre les générations, et, comme le drapeau qu'elles ont accompagné dans les batailles, elles doivent garder leur forme et leur signification immuables.

Il nous reste un vœu à formuler. Les expériences faites dans la 2^e division doivent servir à quelque chose. Les six marches (quatre anciennes et deux modernes) présentées par la commission de musique et mises à l'essai l'année dernière ont été consciencieusement étudiées dans les écoles de recrues. Après quoi, elles ont été jouées devant une sorte de jury composé du chef d'arme de l'infanterie, de commandants de corps, de divisionnaires et d'instructeurs. Ces messieurs ont jugé sans parti pris et ont décidé que ces marches étaient trop difficiles et pas assez « marchantes ». Qu'il nous soit permis de déclarer

au nom de beaucoup de camarades, que ce verdict ne peut être définitif. Il y manque la sanction du public intéressé, c'est-à-dire de la troupe, et, d'autre part, l'affaire a déjà été jugée dans un sens diamétralement opposé par un jury très compétent ; je veux parler des 25 000 officiers, sous-officiers et soldats de la 2^e division. Ceux-là ont eu plusieurs années pour se faire une opinion. Ils l'ont exprimée en les adoptant pendant les longs services de relève, à la frontière. Leurs sentiments n'ont pas varié depuis la démobilisation. Aux cours de répétition de l'année dernière, les jeunes classes de la 2^e division ont appris à aimer ces airs qui déjà rappellent aux anciens les souvenirs de la grande époque. L'épreuve est donc concluante, définitive et aucune décision officielle n'y changera rien¹. Si toutes les divisions ne sont pas arrivées aux mêmes conclusions, c'est qu'elles n'ont pas tenté l'expérience à fond, et c'est grand dommage. Nous espérons qu'on leur en donnera l'occasion².

CONCLUSION.

On ne peut imposer un répertoire unique à toute l'armée. Il est hors de doute que l'allure d'un régiment vaudois ou neuchâtelois diffère de celle d'un régiment bernois ou bâlois. Nous avons, heureusement, dans nos traditions cantonales et régionales de quoi satisfaire les goûts divers de nos races diverses. Deux marches communes à toute l'armée suffisent.

La commission de musique aura un beau champ d'activité. Elle sera soutenue par la Confédération dans ses efforts pour améliorer le répertoire et encourager les compositeurs à produire des marches nouvelles.

Dans un article remarquable, plein de sens pratique et de

¹ C'est également l'avis du major d'E.-M. G. Du Pasquier, président de la commission de la 2^e division.

² Pour entreprendre une réforme des musiques, il ne faut pas oublier que les expériences faites et les progrès réels constatés pendant le service actif ne peuvent être pris comme base pour le service de paix. Les résultats obtenus pendant les longs services de relève seront difficiles à obtenir pendant les courtes périodes actuelles d'après lesquelles nous devons nous organiser. Le facteur temps entre en ligne de compte, il faut calculer avec lui. Mais cette constatation n'exclut nullement l'amélioration désirée et attendue. Tout est affaire de méthode.

vues ingénieuses, M. Gust. Doret écrivait en 1915¹ : « Le problème de la réorganisation des fanfares se pose. Il est difficile à résoudre ; il ne faudra pas moins de la bonne volonté des éléments civils, unie à celle des autorités militaires, pour trouver une solution pratique et logique. »

Et plus loin : « d'excellentes marches traditionnelles ont été frappées, en fait, d'interdiction par des chefs de troupes dont l'oreille était plus suavement flattée par des flonflons horribles et arythmiques. Est-ce tolérable ? »

« ...La question du répertoire pour les fanfares militaires est si grave qu'il faudra un certain temps pour remédier au mal profond et chronique qui l'a rongé. C'est une affaire de patience et de confiance dans ceux qui cherchent à retrouver les vraies traditions de musique militaire et guerrière. »

Nous sommes donc tous d'accord, en principe. Ces hommes, nous les avons. Le chef d'arme de l'infanterie aime et comprend la musique et son influence se fera heureusement sentir. Aux musiciens dévoués qui ont entrepris cette croisade nécessaire de réunir leurs efforts et leurs talents pour « tirer de l'ornière où il est embourbé le char triomphal de nos musiques militaires », selon l'expression pittoresque d'un de nos plus distingués compositeurs.

Major DE VALLIÈRE

¹ *Musiques militaires*. GUSTAVE DORET. (Revue militaire suisse, septembre 1915.)

